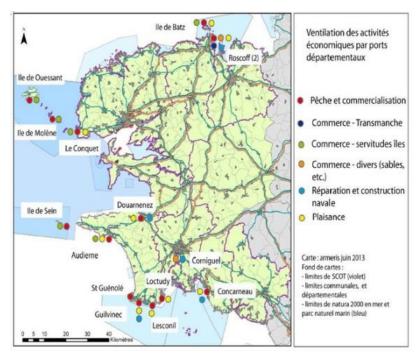


10 mars 2016

## Qui veut gérer les 15 ports?

Les collectivités ont jusqu'au 31 mars pour demander la gestion, l'entretien et l'aménagement des 15 ports départementaux.



Conseil départemental Finistère.

## Adèle Le Berre

Une intense période de négociations devrait débuter dans les mois à venir pour déterminer qui assurera la gestion, l'entretien et l'aménagement des 15 ports départementaux. Pour le moment, cette compétence est exercée par le *Conseil départemental*. Celui-ci en a délégué l'exploitation aux chambres de commerce, communes... à travers des contrats de concession.

La loi NOTRe rebat les cartes. Elle offre la possibilité aux collectivités d'exercer cette compétence. Communes, communautés de communes, conseil régional, conseil départemental... ont jusqu'au 31 mars 2016 pour poser leur candidature. En l'absence de proposition, les ports sont transférés à la Région. Le 1er janvier 2017, le transfert sera effectif. Depuis des mois, le Conseil départemental du Finistère travaille sur sa stratégie portuaire au regard de la loi NOTRe, des nouveaux équilibres économiques, des logiques de territoires... Il a ainsi décidé de demander de garder sa compétence sur les sept ports cornouaillais : Douarnenez, Audierne (sauf partie Prospere), Saint-Guénolé/Penmarc'h, Le Guilvinec-Lechiagat, Plobannalec-Lesconil, Loctudy et Concarneau. « Leur particularité est la mixité des activités : pêche/plaisance. Ces ports doivent être appréhendés ensemble. La logique port par port serait mortifère », assure Michaël Quernez, vice-président du Conseil départemental en charge de cet épineux dossier.

## **Enjeux financiers**

Le Département propose à la commune de Roscoff de reprendre le vieux port, à celle de Quimper de s'occuper du Cap Horn et à Quimper communauté de gérer le Corniguel. Il souhaite que le Conseil régional prenne la compétence portuaire sur toutes les îles ainsi qu'au Conquet et sur Propere (Audierne). La loi NOTRe transfert en effet le transport maritime aux Régions. Enfin, il aimerait que la Région prenne aussi en charge le port de Roscoff-Bloscon.

Or, la Région ne semble pas disposée à gérer ces seuls ports. Elle les veut tous, d'après les premières discussions engagées entre les deux collectivités. « Ce sera au préfet de région de trancher, rappelle Michaël Quernez. On attend de voir leur projet. En tout cas, nous ne souhaitons pas mettre en place de syndicat mixte. Ce serait inefficace. » La question des moyens financiers sera aussi au cœur des négociations car la construction d'une cale ou le dragage d'un port se chiffrent en millions d'euros. Le compte à rebours est enclenché. Dans dix mois, les nouveaux propriétaires prendront possession des lieux.